



## Lutter contre la fraude fiscale : une exigence nécessaire et légitime

Le Ministre du budget et des comptes publics vient de lancer une campagne de communication sur la fraude. Sport national, délit, tentative prétendument légitime d'échapper au fardeau fiscal, tout a été dit ou presque sur la fraude fiscale. Mais un constat demeure : la fraude déstabilise les budgets publics, accroît l'injustice fiscale et met en danger le pacte social.

Suivant les approches (les conceptions de la fraude sont en effet plus ou moins restrictives), les évaluations varient.

- Le Conseil des prélèvements obligatoires estime la fraude fiscale et sociale entre 29 et 40 milliards d'euros (dont 70 % de fraude fiscale) mais précise qu'il s'agit d'un montant « plancher » qui n'intègre ni les irrégularités ni l'évasion fiscale.
- La Commission européenne évalue la fraude fiscale entre 2 et 2,5 % du produit intérieur brut soit entre 39 et 48 milliards d'euros en 2008 (avec un PIB égal à 1 950 milliards d'euros).
- Le SNUI l'évalue entre 42 et 51 milliards d'euros.

Quel que soit le montant ainsi évalué et l'approche sur laquelle il repose, il est colossal. En matière de contrôle fiscal, il faut passer à la vitesse supérieure. Le contrôle, nécessaire contrepartie du système déclaratif, est aujourd'hui à la croisée des chemins. Le G 20 de Pittsburgh a semblé se satisfaire un peu trop rapidement de la signature de conventions fiscales.

Pourtant, en matière de paradis fiscaux et d'évasion fiscale, tout n'est pas fini, loin s'en faut : c'est aujourd'hui que tout commence ! Les questions sont en effet nombreuses et touchent en réalité à la lutte contre toutes les formes de fraude :

- Quels seront les moyens juridiques qui seront renforcés ou créés ?
- Comment se mettre en situation d'exploiter utilement les (trop rares) avancées qui découlent des nouvelles conventions fiscales et des avenants aux conventions existantes ?
- Quelles sont les réorientations du mode de « pilotage » et de gestion du contrôle fiscal ?
- Comment améliorer l'efficacité des missions fiscales : gestion de l'impôt, programmation, recherche, contrôle et recouvrement ?
- Va-t-on vers un contrôle étroit de la petite fraude sociale comme cela existe déjà en matière fiscale (pour les salariés et les retraités, qui sont des populations facilement contrôlables donc souvent contrôlées) ?

Ces questions ne sont pas neutres. Les réponses doivent être à la hauteur des enjeux. Il en va de la légitimité même du contrôle et, au final, du consentement à l'impôt.